

---

*Communiqué du collège communal de Florennes et des  
présidents des compagnies des marches de l'entité de  
Florennes devant se dérouler en juillet et en août 2020.*

---

Le collège communal de FLORENNES et les présidents des compagnies des marches, qui auraient dû se dérouler en juillet et en août sur le territoire de l'entité, tiennent à vous informer de leur décision.

Lors de la réunion qui s'est tenue en vidéoconférence (confinement oblige) ce jeudi 23 avril, c'est avec énormément de déception, voir même une profonde tristesse, que l'ensemble des présidents a dû prendre la décision de manière très raisonnable et responsable d'annuler les marches de :

- Saint-Pierre et Paul à Florennes
- Saint-Pierre à Morialmé
- Saint-Pierre à Thy-le-Bauduin
- Notre-Dame du Mont-Carmel à Saint-Aubin
- Saint-Remy à Rosée
- Saint-Christophe à Hanzinelle
- Saint-Walhère à Hemptinne

Le collège ; voire le bourgmestre, aurait pu prendre la décision seul, tout simplement en se référant à l'arrêté ministériel du 17/04. Toutefois par respect de l'engagement des comités et corps d'office, le bourgmestre, ayant le folklore dans ses attributions, a souhaité prendre la décision de manière concertée avec les présidents de compagnies.

En effet, ce sont les comités, les corps d'office qui sont les grands organisateurs des marches sur l'entité. Ils font respecter l'ordre et la discipline tout au cours de la marche. Ils travaillent toute l'année pour organiser des activités telles que soupers, marches Adeps, salon du vin et tout autre évènement leur permettant de réunir les fonds nécessaires à la bonne organisation de chaque marche.

La décision prise ce jour ne concerne que les marches qui auraient dû se dérouler sur les mois de juillet et août, car la marche de Hanzinne « la Saint-Oger » et la nouvelle marche de Chaumont « Sainte Marie » ont déjà annoncé leur annulation.

La commune a proposé à chaque marche de l'entité de déposer des oriflammes ou autres éléments permettant de représenter la marche. Ils seront installés afin de les faire pavoiser aux fenêtres de l'hôtel de ville en guise de soutien et pour faire honneur à la marche, tant le week-end de celle-ci, que lors des sorties préalables des corps d'offices.

Le premier week-end de juillet, les oriflammes des marches de Morialmé et Florennes trôneront côte à côte sur l'hôtel de ville de Florennes, mais également sur la maison de village (Ancienne maison communale de Morialmé).

L'ensemble des membres présidents et autres présents à cette réunion, tenons à remercier au nom de la commune et de tous les officiers, leurs marcheurs (sous-officiers, soldats, tambours, musiciens, cantinières, ...) de leur compréhension pour cette décision.

Nous souhaitons aussi leur faire part de notre soutien, car nous tous, amoureux et défenseurs du folklore, devons vivre une année sans pouvoir honorer nos saints et saintes.

Nous pensons aussi à l'ensemble de nos fournisseurs et sympathisants, tels que louageurs des costumes, les brasseurs, les cabaretiers, les différents commerces qui nous livrent pour sustenter nos marcheurs, ....

